

COMMUNE DE GUEREINS
Compte-rendu de la séance du conseil municipal
du mercredi 29 septembre 2021

Le mercredi vingt-neuf septembre deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, salle du conseil municipal, le conseil municipal de la commune de GUEREINS.

Convocation du 24 septembre 2021.

Etaient présents :

Madame Claude CLEYET-MARREL, Monsieur Thierry SEVES, Madame Delphine TRONCI, Monsieur Jacques MARAILLAC, Madame Béatrice GAMBINO, Monsieur Daniel MICHEL, Monsieur Stéphane DUFOUR, Madame Joëlle CHAIGNEAU, Monsieur Stéphane MELINON, Laurent PERRI, Monsieur Fabrice VIOLLET, Madame Anne GUYON.

Etaient absentes excusées :

Madame Nathalie GOUILLON

Madame Sandra CLEANTHOUS (A remis pouvoir à Madame Claude CLEYET-MARREL).

Etait absente :

Isabelle BOUSSEMART.

Madame Joëlle CHAIGNEAU a été nommée secrétaire.

Au préalable, Madame le Maire demande la possibilité de compléter le point 6 « Devis BABOLAT pour les illuminations » et de l'intituler : « Devis BABOLAT pour illuminations et présentation des décorations et devis au cas où il serait possible de dégager les budgets correspondants ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal vote pour ce complément.

1. Présentation du PCAET par Monsieur DUFOUR

Monsieur Stéphane DUFOUR présente le Plan Climat Air Energie Territorial défini par application de la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la lutte contre le changement climatique.

Il expose que le PCAET est piloté par la Communauté de communes qui a défini 5 grands axes :

- Agir sur la mobilité ;
- Agir sur le résidentiel ;
- Développer les énergies renouvelables ;
- S'adapter au changement climatique ;
- Mettre le territoire en action.

Monsieur Stéphane DUFOUR détaille par ailleurs ces 5 grands axes et informe le conseil municipal de l'organisation mise en place, avec le rôle des référents, Stéphane DUFOUR et Stéphane MELINON.

2. Autorisation de Madame le Maire de demander et signer un devis pour l'instruction des demandes d'urbanisme

Madame le Maire rappelle que, depuis le 1^{er} août 2021, les actes d'urbanisme ne sont plus transmis au service commun instructeur de la Communauté de Communes Val de Saône Centre en raison d'un manque de personnel.

Elle informe le conseil municipal que la Communauté de Communes a pris contact avec un prestataire privé, le Cabinet DORGEAT en vue d'une possible externalisation des actes d'urbanisme et a informé chaque commune membre qu'il lui appartient de prendre contact directement avec ce prestataire pour établir un devis et convenir d'une procédure. Le cabinet DORGEAT considèrera le volume d'actes de l'ensemble des communes intéressées pour établir une grille tarifaire avantageuse pour chaque commune.

Madame le Maire informe le conseil municipal avoir demandé un devis à ce cabinet et propose au conseil municipal de l'autoriser à signer des commandes pour l'instruction des actes d'urbanisme auprès d'un prestataire privé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, autorise Madame le Maire à signer des commandes de prestations d'instruction des actes d'urbanisme de la commune.

3. Acceptation d'une subvention du fonds de concours d'investissement 2021 relatif à l'aménagement de voirie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5214-16 V ;

Vu le règlement des fonds de concours d'investissement relatifs à l'aménagement de voirie ou autres projets communaux hors projets touristiques approuvé par délibération du conseil communautaire n°2020/11/24/08 du 24 novembre 2020 ;

Vu la demande de la commune de GUEREINS en date du 28 mai 2021 sollicitant un fonds de concours voirie pour participer aux travaux de voirie chemin de Ferrary, rue des Perses, rue de Charmes, rue du Cointier et débouché de l'ancienne Poste ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2021/08/31/03 du 31 août 2021 décidant d'attribuer un fonds de concours à la commune de Guéreins en vue de participer au financement de travaux d'aménagement de voirie communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

DECIDE :

D'accepter un fonds de concours de la CCVSC d'un montant maximum de 26 353 euros pour financer les travaux d'aménagement de voirie communale.

4. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, adopté par les membres de la CLECT dans sa séance du 8 septembre 2021.

Monsieur Thierry SEVES présente ce rapport au conseil municipal dont l'ensemble des membres a par ailleurs été destinataire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal approuve ce rapport.

5. Convention avec l'ASGGM et règlement pour la mise à disposition et l'utilisation des bâtiments et infrastructures du stade de football

Madame Béatrice GAMBINO présente le projet de convention de mise à disposition de l'ASGGM des bâtiments et terrains du complexe sportif Paul MELINON.

Elle précise les points modifiés et le point rajouté par rapport à l'ancienne convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil municipal approuve cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Madame Béatrice GAMBINO expose par ailleurs que l'ASGGM a demandé l'autorisation de changer elle-même les abris des arbitres et de les remplacer par des abris récupérés. Monsieur Stéphane MELINON souligne qu'ils devront être bien installés.

Madame Béatrice GAMBINO ajoute que l'ASGGM a effectué une demande pour obtenir la clef afin de pouvoir augmenter la durée de l'éclairage du stade et qu'elle lui a répondu que 22 heures 30 était déjà bien.

6. Devis BABOLAT pour illuminations et présentation des décorations et devis au cas où il serait possible de dégager les budgets correspondants

Monsieur Jacques MARAILLAC présente le nouveau devis de l'entreprise BABOLAT pour la fourniture et pose de 5 prises sur candélabres secteur nord, 5 prises côté sud, et le diagnostic des fixations et poses du cœur du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, vote pour ce devis et donne l'autorisation à Madame le Maire de le signer.

Monsieur Jacques MARAILLAC présente par ailleurs des propositions d'illuminations et leur tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, vote un budget total TTC de 20 000 euros pour ces illuminations, pose de prises et socle compris.

7. Déclarations d'intention d'aliéner

Madame le Maire présente le tableau récapitulatif des déclarations d'intention d'aliéner.

Il n'est pas exercé de droit de préemption sur ces parcelles.

8. Questions diverses

Madame Delphine TRONCI informe le conseil municipal :

- De la somme reçue pour le CCAS.
- Qu'une barrière de voirie a été enfoncée.

Monsieur Stéphane MELINON informe le conseil municipal que le Syndicat de Rivières va mettre en place 3 seuils permettant la remontée des poissons.

Madame Béatrice GAMBINO informe le conseil municipal que le panneau lumineux sera installé le 18 octobre 2021.

Monsieur Jacques MARAILLAC informe le conseil municipal que l'alimentation du panneau est prévue le 15 octobre 2021, que le matériel pour la 3^{ème} tranche de modernisation de l'éclairage public sera livré mi-novembre 2021 et que les travaux seront terminés au mieux fin d'année 2021 ou au début d'année 2022.

Monsieur Daniel MICHEL expose qu'à l'occasion du passage de l'entreprise DURAFROID à la cantine scolaire, il a été découvert que le cadenas d'accès à l'échelle du toit a été forcé.

Madame le Maire informe le conseil municipal :

- Avoir déposé un dossier CATNAT qui a abouti.
L'arrêté de catastrophe naturelle est arrivé le 28 septembre 2021. Les propriétaires en ont été informés par courrier et il leur a été précisé qu'ils ont 10 jours pour contacter leur assurance.
- Que de nombreuses dégradations ont été observées sur la commune, telles que destruction de la barrière, arrachage de la boîte de dérivation de la salle des fêtes, dégradation du cadenas d'accès à l'échelle de la salle des fêtes. Elle montre par ailleurs un sceau entier de tessons de bouteilles ramassés lundi dans la cour de la cantine. Un article sera mis sur ces incivilités.
Une étude de faisabilité de la vidéosurveillance des points stratégiques de la commune est envisagée.
- Qu'une garantie par la commune sera sollicitée par ALLYAD HABITAT mais qu'elle ne dispose pas de toutes les informations.
- Que Madame BRAC DE LA PERRIERE a adressé un nouvel arrêt et effectué des démarches.

- Que les plis du marché assurances ont été ouverts, transmis au cabinet SIGMARISK et qu'une commission spéciale sera convoquée.
- Que le FCTVA 2017 qui n'avait pas été effectué par les secrétaires précédentes a été fait.
- Que le secrétariat a encore dû subir une panne d'internet et qu'Orange est intervenue.
- De l'évolution du dossier ERA-IMMO. Il est envisagé de prendre un avocat sur ce dossier.

Ainsi fait et délibéré.
La séance est levée à 21 heure 15.

Madame le Maire,
Claude CLEYET- MARREL.



Le secrétaire de séance,
Joëlle CHAIGNEAU.

